



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1105-2022

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 6 mars 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT 1105-2022 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES À LA SUITE DE TRAVAUX ADMISSIBLES EFFECTUÉS SUR CERTAINES UNITÉS D'ÉVALUATION SITUÉES DANS LES SECTEURS INDUSTRIELS DE LA VILLE DE BROMONT**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi* et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 23^e jour de mars 2023.

La greffière,

Eve-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques